

L'association Arco-iris Events basée à Chambon sur Lac et le Vélo Sport Gerzatois, association affiliée FFC basée à Gerzat(Puy-de-Dôme), ci-après dénommé les Organisateurs, proposent deux épreuves cycliste chronométrée la Sancy Arc-en-ciel by Laurent Brochard le 13 Septembre 2025

## PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques. Les parcours de l'épreuve se situent en moyenne montagne et sont exigeants.
- Le mode avec classement est accessible aux personnes de 17 ans révolus le jour de l'épreuve. Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition doivent fournir la photocopie de leurs licences 2025. Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- Seules les randonnées pourront être empruntées par les participants ayant moins de 17 ans en 2025.

Les Organisateurs sont déchargés de toute responsabilité en cas de non-respect de cette dernière contrainte de parcours par les personnes concernées régulièrement inscrites.

- Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.
- Ouvert au VAE sans classement

- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une puce de chronométrage.

## INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 Septembre.

Sur place si le quota le permet

Le nombre de places est limité.

- L'engagement est ferme et définitif.

## Individuelle

Par Internet [www.laurentbrochard.com](http://www.laurentbrochard.com)

## Groupe

- L'inscription se fait par Internet.

- Tarif préférentiel à partir de 10 inscrits

## Cession

Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateurs est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.

## Départ prioritaire

- Accéderont aux premiers sas de départ les 100 premières personnes inscrites dans chaque épreuve et tout ceux qui commanderont le maillot de l'épreuve avec l'inscription

- Tout autre numéro prioritaire devra nous être demandé par mail à [arcoirisevents63@gmail.com](mailto:arcoirisevents63@gmail.com)

## Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement est effectué après l'épreuve uniquement.

## DÉROULEMENT

### Retrait des dossiers

Sur le village d'accueil à Chambon sur Lac.

- Vendredi 12 septembre 2025 de 16h00 à 19h00.
- Samedi 13 Septembre 2025 de 7h00 à 8h30.

### Départ

9h00 pour La Laurent Brochard 154 kilomètres  
9h15 pour La 76 kilomètres - 100km

8h30 ouverture par sas selon numéro de plaque de guidon. Départ autour du Lac

### Remise des prix

A 16h00 remise des prix de la Laurent Brochard sur le Village

## RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont proposés sur les parcours, ainsi qu'un repas après l'arrivée de 12 h 00 à 17 h 00.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se

réserveront le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).

De même, ils peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement le mode avec classement, en accord avec les commissaires.

Dans ce dernier cas, les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

## Matériel

Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur les parcours.

- L'utilisation de matériel non homologué UCI, notamment guidon de triathlète et prolongateurs, est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

- Les vélos à assistance électrique sont autorisés, uniquement en mode sans classement.

## Circulation

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

- L'épreuve est encadrée par des gendarmes, des motards civils et des signaleurs jusqu'au passage du véhicule *Fin de course*.

- Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise.

## Dépannage

Des dépanneurs professionnels sont présents sur les parcours. La main d'œuvre est offerte par les Organisateurs, les pièces sont payantes. À défaut de paiement sur place des prestations le bénéficiaire reçoit une facture après l'épreuve.

## Accident

- Un dispositif spécifique de premiers soins est proposé, avec médecins, infirmiers, ambulanciers et secouristes.
- Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

## Sanctions & fin anticipée

- Pénalité de 10 minutes à tout participant qui passe sans autorisation des Organisateurs dans un sas de départ supérieur.
- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des détritres en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.
- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.

- Pour des raisons d'autorisation et de sécurité, des horaires limites de passage sont prévus à différents lieux, notamment 13h00 à l'entrée de Chambon sur Lac pour La Laurent Brochard

Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur l'un des parcours le fait sous sa propre responsabilité.

## Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

## CONTRÔLES & RÉSULTATS

- Chaque participant fait l'objet de contrôles ou pointages au départ, en cours de route, puis à l'arrivée, indispensables pour valider son temps, obtenir le diplôme voire figurer au classement.

- Le chronométrage est effectué via la puce intégrée à la plaque de guidon. Malgré des tests réalisés par le chronométrateur, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées. Cette non-détection ne permet pas aux Organisateurs d'afficher les temps des participants concernés. Les Organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

- Les temps maximum à réaliser pour obtenir un brevet figurent dans le barème des temps consultable sur le site Internet de l'événement : [www.laurentbrochard.com](http://www.laurentbrochard.com)

- Pour être récompensé, tout lauréat doit assister à la remise des prix.

## Classement individuel

Le classement officiel est établi par catégorie et suivant l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée (temps scratch), non selon le temps réel.

Challenges clubs et entreprises (inscriptions en groupe uniquement) établis en cumulant le nombre d'inscrits de chaque groupe.

## Catégories spécifiques

- T : l'épreuve est ouverte aux tandems. Le brevet est délivré sur la base de la catégorie la plus favorable des deux participants.
- E : Élite (professionnels, Compétition Élite et Compétition Open 1 FFC).
- VAE - épreuves ouvertes aux Vélos à Assistance Electrique (non-classés)

- H : Handisport ( Vélos couchés et vélos adaptés ) , remises des prix pour ces deux catégories.

## ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

## Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

## Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard.

Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

## Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

## Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement a posteriori des frais d'inscription si les conditions sont remplies. Précisions sur le site [www.sportnconnect.fr](http://www.sportnconnect.fr)

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.

Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes.

Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.

L'association Arco-iris Events basée à Chambon sur Lac et le Vélo Sport Gerzatois, association affiliée FFC basée à Gerzat(Puy-de-Dôme), ci-après dénommé les Organisateurs, proposent deux épreuves cycliste sans chronométrage intitulée Rando Quizz et Petite Gravel, le 14 Septembre 2025.

## PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.
- Peut participer toute personne ayant au moins 10 ans en 2025.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.
- Chaque participant est identifié par une plaque.

## INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 Septembre 2025. Le nombre de places est limitée.
- Aucune inscription par simple courrier électronique ne sera acceptée.

Possible sur place si le quota le permet

- L'engagement est ferme et définitif.

## Individuelle

Par Internet ([www.laurentbrochard.com](http://www.laurentbrochard.com)) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

## Groupe

- L'inscription se fait de préférence par Internet.
- 10 inscrits offre un tarif préférentiel

## Cession

Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateurs est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.

## Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement est effectué après l'épreuve uniquement.

## Sanctions & fin anticipée

- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des débris en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.

## DÉROULEMENT

- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.
- 20 kilomètres environ et 5 stands de dégustations de produits locaux.
- Noter que nous sommes en région de moyenne montagne et que le parcours est vallonné.

## Retrait des dossiers.

Sur le village d'accueil à Chambon sur Lac

Vendredi 12 Septembre 2025 de 16h00 à 19h00.

Dimanche 14 Septembre de 8h00 à 9h30

## DEPART :

Dimanche 14 Septembre à 10h

## ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur le parcours officiel de l'épreuve uniquement.

notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).

Les Organisateurs sont alors déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

## Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur le parcours.
- Les vélos à assistance électrique, les tandems sont autorisés

## Circulation

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

## Dépannage

Les participants s'engagent à venir avec un vélo en bon état de marche et de quoi se dépanner.

## Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les secours.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours,
- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des débris en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion

## ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

## Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

## Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard. Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

## Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

## Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement a posteriori des frais d'inscription si les conditions sont remplies. Précisions sur le site [www.sportnconnect.fr](http://www.sportnconnect.fr)

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant. Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes. Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.

L'association Arco-iris Events basée à Chambon sur Lac et le Vélo Sport Gerzatois, association affiliée FFC basée à Gerzat(Puy-de-Dôme), ci-après dénommé les Organisateurs, proposent un gravel avec 3 spéciales intitulée GraveChrono-LaurentBrochard, le 14 Septembre 2025.

## PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du gravel, notamment les chutes et les aléas météorologiques. Le parcours de l'épreuve se situent en moyenne montagne et est exigeant.
- L'épreuve n'est chronométrée que sur 3 sections spéciales et est ouverte aux personnes de 17 ans révolus le jour de l'épreuve.
- Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition doivent fournir la photocopie de leurs licences 2025. Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve.
- Seules les randonnées pourront être empruntées par les participants ayant moins de 17 ans en 2024.

Les Organisateurs sont déchargés de toute responsabilité en cas de non-respect de cette dernière contrainte de parcours par les personnes concernées régulièrement inscrites.

- Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.
- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une puce de chronométrage.

## INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 Septembre.

Possible sur place si le quota le permet

Le nombre de places est limité.

- L'engagement est ferme et définitif.

### Individuelle

Par Internet [www.laurentbrochard.com](http://www.laurentbrochard.com) ou par bulletin

### Groupe

- L'inscription se fait par Internet.

- Tarif préférentiel à partir de 10 inscrits

### Départ prioritaire

- Accéderont au premier sas de départ les 50 premières personnes inscrites et tout ceux qui commanderont le maillot de l'épreuve avec l'inscription qui devra être porté le jour de l'épreuve

- Tout autre numéro prioritaire devra nous être demandé par mail à [arcoirisevents63@gmail.com](mailto:arcoirisevents63@gmail.com)

### Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement est effectué après l'épreuve uniquement.

## DÉROULEMENT

### Retrait des dossiers

Sur le village d'accueil à Chambon sur Lac.

- Vendredi 12 septembre 2025 de 16h00 à 19h00.
- Dimanche 14 Septembre 2025 de 7h30 à 8h30.

### Départ

9h00

8h30 ouverture par sas selon numéro de plaque de guidon. Départ autour du Lac

### Remise des prix

À 15h30 remise des prix dans le village course

## RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont proposés sur les parcours, ainsi qu'un repas après l'arrivée de 12 h 00 à 16 h 00.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se

réserveront le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).

De même, ils peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement le mode avec classement, en accord avec les commissaires.

Dans ce dernier cas, les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

### Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur les parcours.
- L'utilisation de matériel non homologué UCI, notamment est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- VTT autorisés

- Les vélos à assistance électrique sont autorisés, uniquement en mode sans classement.

### Circulation

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

### Dépannage

Chaque participant doit être autonome et posséder son matériel de réparation.

## ABANDON

Tout abandon doit être signalé à l'organisateur

### Accident

- Un dispositif spécifique de premiers soins est proposé, avec médecins, infirmiers, ambulanciers et secouristes.
- Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

### Sanctions & fin anticipée

- Pénalité de 10 minutes à tout participant qui passe sans autorisation des Organisateurs dans un sas de départ supérieur.
- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des débris en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.
- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.

- Pour des raisons d'autorisation et de sécurité, des horaires limites de passage sont prévus au deuxième tronçon passage maximum 12h

Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur l'un des parcours le fait sous sa propre responsabilité.

### Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

## CONTRÔLES & RÉSULTATS

- Chaque participant fait l'objet de contrôles ou pointages au départ, en cours de route, puis à l'arrivée, indispensables pour valider son temps, figurer au classement.
- Le chronométrage est effectué via la puce intégrée à la plaque de guidon. Malgré des tests réalisés par le chronométrateur, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées. Cette non-détection ne permet pas aux Organisateurs d'afficher les temps des participants concernés. Les Organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

- Pour être récompensé, tout lauréat doit assister à la remise des prix.

### Classement individuel

Le classement officiel est établi au scratch et suivant le cumul des temps effectués sur les portions chronométrées

### Challenges clubs et entreprises

(inscriptions en groupe uniquement) établis en cumulant le nombre d'inscrits de chaque groupe.

### Catégories spécifiques

- VAE - épreuves ouvertes aux Vélos à Assistance Electrique (non-classés)

## ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

### Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

### Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard.

Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

### Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

### Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement a posteriori des frais d'inscription si les conditions sont remplies. Précisions sur le site [www.sportnconnect.fr](http://www.sportnconnect.fr)

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement La Sancy Arc-en-Ciel by Laurent Brochard, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.

Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes. Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.